



140. Classifications chimique et thérapeutique des neuroleptiques

Classification chimique

	DCI	Spécialités
Phénothiazines et produits apparentés	Chlorpromazine Propériciazine Lévomépromazine Cyamémazine	LARGACTIL NEULEPTIL NOZINAN TERCIAN
	Pipotiazine	PIPORTIL
Thioxanthènes	Zuclopenthixol Flupentixol	CLOPIXOL FLUANXOL
Butyrophénones	Pipampérone Halopéridol Penfluridol Dropéridol	DIPIPERON HALDOL SEMAP DROLEPTAN
Benzamides	Sulpiride Tiapride	DOGMATIL TIAPRIDAL
Autres	Pimozide	ORAP
Antipsychotiques atypiques	Amisulpiride Aripiprazole Clozapine Rispéridone Olanzapine Palipéridone Loxapine Quétiapine	SOLIAN ABILIFY LEPONEX RISPERDAL ZYPREXA ZYPADHERA XEPLION, TREVICTA LOXAPAC XEROQUEL

Classifications thérapeutiques

D'autres classifications existent également.

La première consiste à classer les neuroleptiques en se fondant sur leurs effets thérapeutiques et secondaires les plus fréquemment rencontrés: classification de Deniker et Ginestet

Ces médicaments sont répartis linéairement entre deux pôles: pôle sédatif et pôle désinhibiteur. Entre ces deux pôles se situent des médicaments dits « polyvalents », possédant à la fois des propriétés sédatives et désinhibitrices selon leur posologie.

Les neuroleptiques sédatifs sont surtout efficaces sur l'agitation et l'angoisse; leurs effets indésirables sont essentiellement d'ordre végétatif.

Les neuroleptiques désinhibiteurs ont surtout une action antidéficitaire et engendrent des effets indésirables neurologiques.

Les neuroleptiques polyvalents peuvent exercer une action antidéficitaire à faible dose, antiproductive à forte dose et sédative à dose très élevée.

On peut proposer le schéma suivant :

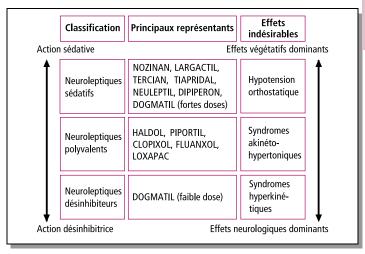


Schéma d'utilisation des neuroleptiques classiques

La seconde classification est celle de Colonna et Petit

Elle tient compte d'un paramètre supplémentaire, la posologie, permettant de rendre compte de l'effet thérapeutique. On distingue ainsi :

- les neuroleptiques monopolaires toujours sédatifs; la sédation est proportionnelle à la posologie, les effets indésirables prédominants sont d'ordre neurovégétatif. Il s'agit principalement du NOZINAN, LARGAC-TIL, TERCIAN, NEULEPTIL;
- les neuroleptiques bipolaires présentent :
 - à faibles doses un effet stimulant puis désinhibiteur,
 - à fortes doses un effet antiproductif et sédatif croissant avec la posologie. Il s'agit principalement du PIPORTIL, HALDOL.